

# Préavis **N° 22 - 2016** au Conseil communal

Budget de l'année 2017

### Responsabilité(s) du dossier :

• Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, M. G. Reichen, syndic

Pully, le 12 octobre 2016

# Table des matières

2.1.	Analyse des charges	_
2.1.1.	Charges maîtrisables	
2.1.1.1.	Autorités et personnel	
2.1.1.2.	Achats de biens, services et marchandises	<u>`</u>
2.1.1.3.	Aides et subventions	
2.1.2.	Charges non maîtrisables	10
2.1.2.1.	Intérêts passifs	
2.1.2.2.	Amortissements	13
2.1.2.3.	Remboursements, participations et subventions à des collectivités	14
2.1.2.3.1	Adaptations du système de péréquation	
2.1.2.3.2	Financement de la facture sociale	15
2.1.2.3.3	Financement de la péréquation directe horizontale	19
2.1.2.3.4	Charges péréquatives - Récapitulatif	2^
2.1.2.3.5	Estimation du décompte final 2016 de la péréquation	22
2.1.2.3.6	Transports publics	23
2.1.2.3.7	Report des charges cantonales - Conclusions	2
2.1.3.	Charges internes	25
2.1.3.1.	Imputations internes (charges)	25
2.1.3.2.	Attribution aux fonds et financements spéciaux	25
2.2.	Analyse des charges - Récapitulation	27
2.3.	Analyse des revenus	28
2.3.1.	Revenus fiscaux	28
2.3.1.1.	Impôts sur le revenu	30
2.3.1.2.	Impôt sur la fortune	31
2.3.1.3.	Impôt spécial sur les étrangers	
2.3.1.4.	Impôts sur le bénéfice net des sociétés	
2.3.1.5.	Impôt sur le capital des sociétés	33
2.3.1.6.	Impôt sur les droits de mutation	
2.3.1.7.	Impôts sur les successions et sur les donations	
2.3.1.8.	Part sur l'impôt sur les gains immobiliers	3
2.3.1.9.	Recettes fiscales - Conclusion	
2.3.2.	Revenus non fiscaux	
2.3.3.	Revenus internes	36
2.3.4.	Analyse des revenus	39
Commi	unication	41
		· ·

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

### 1. Objet du préavis

La Municipalité a souhaité par le présent préavis, donner une explication aussi complète que possible sur son projet de budget 2017, par le biais d'une analyse détaillée des charges et des revenus développée au chapitre 2.

En préambule, nous rappelons ici quelques éléments du contexte dans lequel se place ce projet de budget :

Les exercices 2006 à 2014 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes exceptionnelles, à une baisse de notre participation des charges péréquatives, ainsi qu'aux effets d'une excellente conjoncture qui s'est concrétisée par d'importantes recettes fiscales.

Malgré la situation économique incertaine, le bouclement des comptes de l'année 2015 a été une nouvelle fois positif. Néanmoins, nous avons dû constater une érosion relativement importante de la marge d'autofinancement, limitant ainsi la possibilité pour notre Commune de financer ses investissements à l'aide de fonds propres, favorisant ainsi la progression de notre endettement.

L'exercice 2016, quant à lui, devrait rester légèrement positif, malgré une stagnation des recettes fiscales. De plus, la marge d'autofinancement ne devait pas être suffisante afin de financer l'entier des dépenses d'investissements consenties durant l'année 2016.

Par son budget 2017, la Municipalité a été très attentive à l'évolution des charges et notamment celles que l'on peut considérer comme maîtrisables.

Par ailleurs, le budget 2017 intègre une très légère progression de l'effectif du personnel communal qui est surtout due à la régularisation de postes d'auxiliaires en contrats de durée indéterminée.

Néanmoins, la Municipalité déplore un niveau des charges liées à la péréquation qui reste important et ce, malgré une diminution des recettes fiscales. Ce phénomène est essentiellement dû à la modification du système péréquatif suite à l'introduction de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). En effet, ceci aura pour conséquence, de manière progressive, d'augmenter notre participation au financement des charges péréquatives d'ici à l'année 2019.

Enfin, les recettes ont été évaluées sur la base d'un coefficient d'imposition communal identique à celui utilisé pour l'exercice 2016, conformément à la proposition de la

Municipalité faite dans le cadre de l'élaboration de l'arrêté d'imposition pour l'année 2017.

Malgré tous les éléments mentionnés ci-dessus, la Municipalité est en mesure de soumettre au Conseil communal, un budget 2017 légèrement excédentaire (bénéfice).

A l'instar des budgets des années 2011 à 2016, conformément à l'article 9 de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (CISTEP), le budget de la CISTEP doit être adopté par la majorité des Conseils communaux des communes membres.

Ce dernier vous est présenté en annexe et fait l'objet d'une conclusion séparée. Les montants indiqués dans ce document concernent l'ensemble des communes membres. La participation de la Ville de Pully s'élèvera à CHF 94'700.00 pour l'année 2017 (compte 460.3526).

### 2. Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

La comparaison avec le budget 2016 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (sans les demandes de crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2017, le budget 2016 voté par le Conseil communal, les comptes 2015 et les comptes 2014 (en CHF) :

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014
Total des charges	154'542'800.00	157'756'964.00	159'561'164.78	155'558'524.61
Total des revenus	154'666'000.00	157'013'210.00	160'005'026.17	156'061'429.66
Résultats (- = Bénéfice)	-123'200.00	743'754.00	-443'861.39	-502'905.05

## 2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

#### 2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

# Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2017 et le budget 2016 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2017	Budget 2016	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	29'571'500.00	29'506'415.00	65'085.00	0.2%
Biens, services et marchandises	23'058'900.00	24'731'245.00	-1'672'345.00	-6.8%
Aides et subventions	6'945'600.00	7'066'690.00	-121'090.00	-1.7%
Total des charges maîtrisables	59'576'000.00	61'304'350.00	-1'728'350,00	-2.8%

# Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2017 et les comptes de l'année 2015 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2017	Comptes 2015	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	29'571'500.00	28'512'386.69	1'059'113.31	3.7%
Biens, services et marchandises	23'058'900.00	21'981'669.41	1'077'230.59	4.9%
Aides et subventions	6'945'600.00	5'741'087.05	1'204'512.95	21.0%
Total des charges maîtrisables	59'576'000.00	56'235'143.15	3'340'856,85	5.9%

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et personnel augmentent légèrement de 0.2% par rapport au budget 2016 et de 3.7% par rapport aux comptes 2015.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous constatons qu'elles sont en baisse de 6.8% par rapport au budget 2016 et en hausse de 4.9% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclement des comptes 2015.

Pour terminer, les charges relatives aux aides et subventions, diminuent de 1.7% par rapport au budget 2016 et augmentent nettement de 21.0% par rapport aux comptes 2015.

#### 2.1.1.1. Autorités et personnel

La progression des charges relatives aux autorités et personnel provient de plusieurs facteurs :

- Augmentation de l'effectif du personnel fixe communal lors de l'exercice 2016 (+4.70 ETP);
- Augmentation de l'effectif du personnel fixe communal dans le cadre du budget 2017 (+1.40 ETP);
- Indexation des salaires et augmentations statutaires.

#### <u>Augmentation de l'effectif du personnel communal lors de l'exercice 2016</u>

Le budget 2016 prévoyait une augmentation de l'effectif du personnel communal de 4.70 ETP. Par conséquent, l'effectif de l'administration communale au 31 décembre 2016 est de 172.80 ETP.

Cette progression concernait principalement des pérennisations de postes occasionnels en postes fixes, la création d'un nouveau poste de « responsable facility management » au niveau des conciergeries des collèges, ainsi que des ajustements positifs et négatifs au sein de l'administration communale.

#### <u>Augmentation de l'effectif du personnel communal</u>

Le budget 2017 prévoit une augmentation de l'effectif du personnel communal de 1.40 ETP. Par conséquent, l'effectif de l'administration communale au 31 décembre 2017 est de 174.20 ETP.

Cette progression concerne essentiellement des ajustements positifs et négatifs au sein de l'administration communale.

Le tableau récapitulatif ci-après indique les variations d'effectifs dans les différents secteurs de l'administration communale par rapport au budget 2016 :

Chapitres	Description	Nombre d'ETP
142	Communication - Pérennisation poste médiamaticienne	+1.00
190	Informatique - Augmentation pourcentage activité	+0.20
410	Service technique - Ingénieur	+1.00
420	Service urbanisme et env Augm. pourcentage activité	+0.50
431	Voirie - Suppression poste de balayeur	-1.00
441	Parcs et promenades - Diminution pourcentage activité	-0.40
620	Office population - Augmentation pourcentage activité	+0.20
801	S.I Comptage et sécurité - Dim. pourcentage activité	-0.10
	Augmentation de l'effectif	+1.40

#### <u>Indexation des salaires et augmentations statutaires</u>

Pour l'année 2017, nous n'avons pas tenu compte d'une quelconque indexation car, il est fort peu probable qu'un accroissement des prix à la consommation soit constaté. Enfin, comme chaque année, nous avons prévu une enveloppe budgétaire correspondant à la totalité des augmentations statutaires possibles. Celles-ci sont décidées au terme de la procédure d'évaluation de fin d'année ; le montant effectif est généralement inférieur à la prévision budgétaire.

#### 2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en diminution de 6.8% par rapport au budget 2016 et en hausse de 4.9% par rapport aux comptes de l'année 2015.

L'augmentation d'un peu moins de CHF 1.1 mio par rapport aux comptes de l'année 2015 provient pour l'essentiel des postes suivants :

		<u> Montants (en CHF)</u>
a) Achat de machines et de matériel d'exploitation	CHF	100'000.00
b) Achat et consommation de combustible	CHF	100'000.00
c) Entretien des bâtiments	CHF	300'000.00
d) Entretien parcs et zones de loisirs	CHF	100'000.00
e) Location d'objets mobiliers	CHF	150'000.00
f) Frais de réceptions et de manifestations	CHF	100'000.00
g) Frais d'honoraires et frais expertises	CHF	250'000.00
Total	CHF	1'100'000.00

#### a) Achat de machines et matériel d'exploitation

C'est la somme totale de CHF 730'100.00 qui a été prévue dans le budget 2017, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2015. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Achat d'une scie automatique pour le bois de feu	CHF	18'000.00
Achat d'une scie mobile pour les forêts	CHF	21'000.00
Achat équipement de sécurité pour le personnel des forêts	CHF	20'000.00
Achat d'une caméra pour contrôle des canalisations	CHF	23'000.00
Divers achats	CHF	18'000.00
Total augmentation des achats machines + mat. exploit.	CHF	100'000.00

#### b) Achat et consommation de combustible

C'est la somme totale de CHF 937'500.00 qui a été prévue dans le budget 2017, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2015. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation consommation combustible bâtiments locatifs	CHF	37'000.00
Augmentation consommation combustible bâtiments admin.	CHF	30'000.00
Augmentation consommation combustible bâtiments scolaires	CHF	33'000.00
Total augmentation des achats et consommation combustible	CHF	100'000.00

#### c) Entretien des bâtiments

C'est la somme totale de CHF 2'945'700.00 qui a été prévue dans le budget 2017, soit une progression d'environ CHF 300'000.00 par rapport aux comptes 2015. Cette hausse traduit la volonté de la Municipalité de procéder au rattrapage des travaux d'entretien à effectuer sur les bâtiments communaux, dans le but de maintenir leur valeur. En effet, force est de constater qu'un certain retard a été accumulé durant ces dernières années en matière d'entretien de notre patrimoine.

Il est à mentionner que les travaux les plus importants sont compensés par un prélèvement sur le fonds de rénovation des immeubles pour la somme de CHF 535'400.00.

#### d) Entretien parcs et zones de loisirs

C'est la somme totale de CHF 1'679'800.00 qui a été prévue dans le budget 2017, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2015. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

Description		<u>Montants</u>
Augmentation travaux centre sportif Rochettaz (tennis-club) Pose d'une passerelle d'accès au lac à Pully-Plage Divers écarts	CHF CHF CHF	60'000.00 26'500.00 13'500.00
Total augmentation de l'entretien parcs et zones de loisirs	CHF	100'000.00

#### e) Location d'objets mobiliers

C'est la somme totale de CHF 155'000.00 qui a été prévue dans le budget 2017, soit une progression d'environ CHF 150'000.00 par rapport aux comptes 2015. Cette hausse s'explique en grande partie par la centralisation sous une seule rubrique, de la location des photocopieurs. Ceci s'inscrit dans un projet de nouvelle gestion des impressions qui devrait permettre à terme, d'effectuer des économies substantielles.

#### f) Frais de réceptions et de manifestations

C'est la somme totale de CHF 267'300.00 qui a été prévue dans le budget 2017, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2015. Cette hausse s'explique en grande partie par diverses réceptions organisées par notre Commune telles que la fête nationale, la nuit des Musées, la journée des institutions culturelles, la réception des nouveaux bourgeois, les prestations des corps sécuritaires pour le Lausanne-Marathon, les différents repas du Conseil communal et des commissions permanentes, le jumelage avec la Commune d'Obernai, etc.

#### g) Frais d'honoraires et frais d'expertises

C'est la somme totale de CHF 2'581'600.00 qui a été prévue dans le budget 2017, soit une progression d'environ CHF 250'000.00 par rapport aux comptes 2015. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

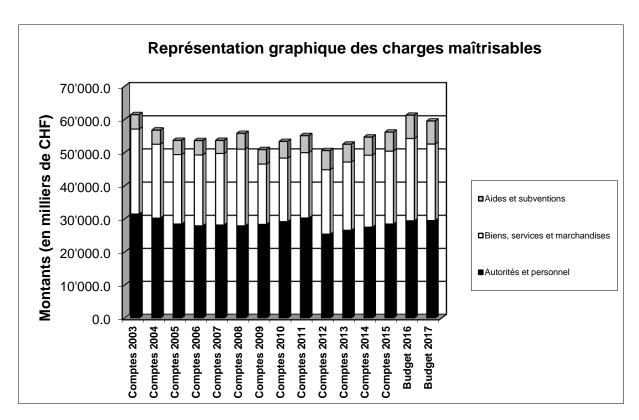
<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation des honoraires d'avocats et de notaires	CHF	30'000.00
Augmentation honoraires liés à la communication	CHF	37'000.00
Augmentation cachets des artistes Théâtre Octogone	CHF	50'000.00
Augmentation honoraires liés à l'informatique	CHF	50'000.00
Prestation ingénieurs et mise à jour du PGEE (épuration eaux)	CHF	33'000.00
Augmentation honoraires liés au bureau technique	CHF	30'000.00
Divers écarts	CHF	20'000.00
Total augmentation des honoraires et frais d'expertises	CHF	250'000.00

#### 2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont quant à elles, en diminution par rapport au budget 2016 (-1.7%) et en forte progression (+21.0%) par rapport aux comptes de l'année 2015.

L'importante progression constatée par rapport aux comptes 2015 provient pour l'essentiel de l'augmentation de notre participation au financement du maintien et des soins à domicile ainsi que de l'augmentation du coût de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) suite à la création de nouvelles places d'accueil.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Il est à noter que la baisse constatée sur les comptes 2012 des charges maîtrisables provient du transfert du personnel de Police, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, à l'Association intercommunale.

#### 2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges nom maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

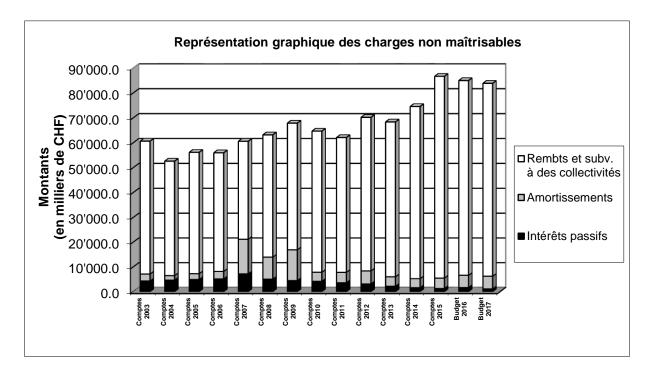
# Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2017 et le budget 2016 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2017	Budget 2016	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	1'190'500.00	1'705'000.00	-514'500.00	-30.2%
Amortissements	5'111'500.00	4'975'100.00	136'400.00	2.7%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	77'670'400.00	78'391'119.00	-720'719.00	-0.9%
Total des charges non maîtrisables	83'972'400.00	85'071'219.00	-1'098'819.00	-1.3%

# Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2017 et les comptes 2015 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2017	Comptes 2015	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	1'190'500.00	1'335'637.60	-145'137.60	-10.9%
Amortissements	5'111'500.00	4'213'479.26	898'020.74	21.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	77'670'400.00	81'219'703.83	-3'549'303.83	-4.4%
Total des charges non maîtrisables	83'972'400.00	86'768'820.69	-2'796'420.69	-3.2%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



### 2.1.2.1. Intérêts passifs

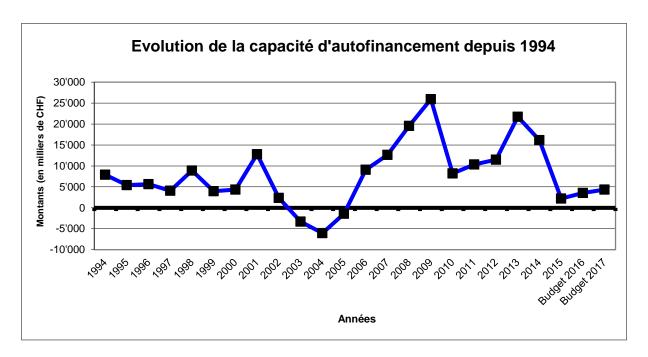
Pour l'exercice 2017, la dette communale devrait évoluer de la manière suivante :

Libellé	Montants (en milliers de CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2017	+154'666.0
Total des charges prévues dans le budget 2017	-154'542.8
Déficit prévu dans le budget 2017	123.2
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2017	10'408.4
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2017	-10'408.4
Amortissements comptables prévus dans le budget 2017 (minimum légal)	5'111.5
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2017	586.0
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2017	-1'456.3
Cash-flow (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2017	4'364.4
Investissements prévus pour l'année 2017	-20'000.0
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)	-15'635.6
Liquidités prévisibles au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	2'000.0
Augmentation probable de la dette durant l'exercice 2017	-13'635.6
Dette probable au 31 décembre 2017	-95'000.0

Ainsi, au 31 décembre 2017, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 95.0 mios.

Les intérêts passifs au budget 2017 sont inférieurs d'un peu plus de CHF 500'000.00 que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2016. Il est intéressant de constater que, grâce aux excellents résultats réalisés depuis l'année 2006, notre Commune a été en mesure de rembourser la dette à la hauteur de CHF 71.4 mios, ce qui a pour principale conséquence, une baisse des intérêts passifs d'environ CHF 2.5 mios, soit une diminution de charges de l'équivalent de deux points d'impôt.

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2017 :



On constate que, depuis l'année 2003, la Ville de Pully a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives et ce, jusqu'en 2005. Les années 2006 à 2014 ont été très bonnes et ont généré des marges d'autofinancement largement positives, ce qui a permis à notre Commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres et de rembourser une partie de la dette communale. Dès l'année 2015, nous remarquons que la marge d'autofinancement se réduit très nettement et ne suffira pas à financer l'entier des dépenses d'investissements.

#### 2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en progression de 2.7% par rapport au budget 2016 et de 21.3% par rapport aux comptes 2015. Ceci provient pour l'essentiel du fait que de nombreux objets d'investissements seront bouclés d'ici la fin de l'année 2016 et, par conséquent, commenceront à être amortis durant l'année 2017. Nous rappelons que les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

#### 2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Nous pouvons ainsi constater une légère diminution de ce type de charges de 0.9% par rapport au budget 2016 et de 4.4% par rapport aux montants réalisés dans le cadre du bouclement des comptes de l'année 2015. L'année 2017 sera marquée par les premiers effets de l'entrée en vigueur des modifications du système péréquatif vaudois afin de prendre en compte les pertes fiscales liées à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

#### 2.1.2.3.1 Adaptations du système de péréquation

Pour les années 2017 et 2018, le Grand Conseil a accepté de modifier le système péréquatif sur deux aspects : le plafond de l'aide péréquative et la valeur du point d'impôt écrêtée. Ces mesures entreront progressivement en vigueur de 2017 à 2019. Ces modifications visent à adapter le système de péréquation en prenant en compte les effets des conséquences financières induites par l'entrée en vigueur de la RIE III.

En ce qui concerne la valeur du point d'impôt écrêtée, son calcul est modifié dès l'année 2017, mais les principes restent. Ce n'est qu'en 2019 que cette valeur, comme référence dans la péréquation, est totalement supprimée. Relevons encore que le processus d'écrêtage, pour le financement de la facture sociale, est maintenu.

D'autres modifications viennent compléter l'adaptation : un nouveau palier d'écrêtage, l'abaissement des taux d'écrêtage, l'adaptation du plafond des redistributions pour les dépenses thématiques et l'augmentation du premier palier de la couche population.

Dès l'entrée en vigueur de la RIE III, il est prévu une compensation fédérale en faveur des cantons. Pour le Canton de Vaud, c'est une somme estimée à CHF 34.0 mios qui sera redistribuée aux communes vaudoises. Cela représente 1/3 de la compensation pour l'ensemble du Canton de Vaud évaluée à CHF 108.0 mios. Cette dernière dépend de la quote-part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD) qui devrait passer de 17% à 20.5% avec la RIE III. Cette compensation sera redistribuée, dès 2019, en fonction du nombre d'emplois par commune. Les montants redistribués au titre de la compensation des pertes de la RIE III le sont « avant péréquation », ce qui signifie qu'ils sont considérés comme du revenu pris en compte dans la péréquation.

Par conséquent, les différentes adaptations du système péréquatif vaudois auront malheureusement un impact négatif sur les finances de notre Commune. En effet, dès l'année 2019, il faut s'attendre à une progression de notre participation au financement des charges péréquatives d'environ l'équivalent de 6 points d'impôts. Ces modifications ont des effets positifs pour environ 200 communes, un effet neutre pour environ 50 communes et des effets financiers négatifs pour environ 60 communes, dont Pully. Pour terminer, il est important de préciser que ces adaptations déploieront déjà leurs premiers effets financiers dès l'année 2017. Par conséquent, dans les acomptes de l'année 2017, sont inclus les premiers effets de la modification de la péréquation.

#### 2.1.2.3.2 Financement de la facture sociale

Afin d'alléger le financement des communes vaudoises relatif à la facture sociale, le système actuel de péréquation, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, prévoit, contre une bascule de six points d'impôts des communes en faveur du Canton, une diminution de la facture sociale. Pour ce faire, certains régimes ont été sortis de la facture sociale et, par conséquent, sont financés uniquement par le Canton. Les régimes concernés sont les suivants :

- les subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI;
- l'enseignement spécialisé;
- l'aide au domaine de l'asile.

Par conséquent, la participation au financement de la facture sociale de notre Commune, y compris les premiers effets des adaptations inhérentes à l'introduction de la RIE III, se présente de la manière suivante :

Couches		Montants
1 <sup>ère</sup> couche - Prélèvement sur les recettes conjoncturelles	CHF	5'650'300.00
2 <sup>ème</sup> couche - Ecrêtage de la capacité financière	CHF	9'932'500.00
3 <sup>ème</sup> couche - Paiement en points d'impôts écrêtés (15.52)	CHF	19'626'200.00
Total participation de notre Commune à la facture sociale	CHF	35'209'000.00

Par rapport au décompte final de l'année 2010, qui lui a été établi selon l'ancien système péréquatif, nous constatons que notre participation incluse dans le budget 2017 est supérieure d'environ CHF 7.8 mios. De plus, il ne faut pas oublier que notre Commune s'est vue « amputer » de l'équivalent de six points d'impôt en faveur du Canton, ce qui représente une baisse de nos recettes fiscales de l'ordre de CHF 8.1 mios. Ainsi, six ans après l'entrée en vigueur du nouveau système péréquatif, sensé alléger la participation des communes au financement de la facture sociale, l'on constate que notre participation est supérieure d'environ 28% qu'au moment de l'introduction du nouveau système et ce, tout en ayant perdu l'équivalent de six points d'impôt. Par conséquent, cela représente une perte pour notre Commune d'approximativement CHF 15.9 mios.

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2017 et le décompte final pour l'année 2015 (en CHF) :

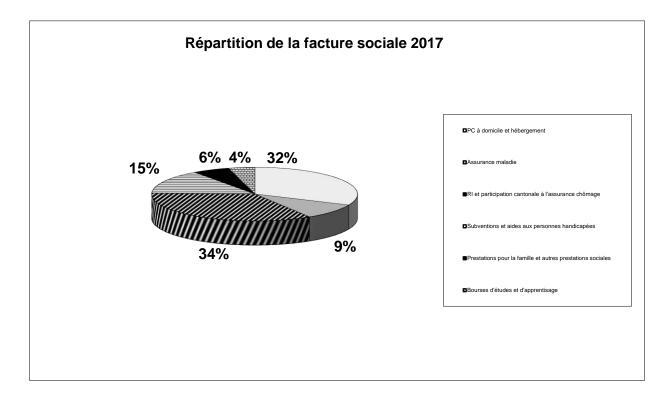
Libellé	Budget 2017	Décompte 2015	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	11'154'400.00	10'171'875.00	982'525.00	9.7%
Assurance maladie	3'328'800.00	3'289'179.00	39'621.00	1.2%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	12'110'700.00	11'340'501.00	770'199.00	6.8%
Subventions et aides aux personnes handicapées	5'117'800.00	4'954'041.00	163'759.00	3.3%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	2'038'000.00	1'792'854.00	245'146.00	13.7%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'459'300.00	1'208'617.00	250'683.00	20.7%
Total facture sociale	35'209'000.00	32'757'067.00	2'451'933.00	7.5%

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2017 et le budget 2016 (en CHF) :

Libellé	Budget 2017	Budget 2016	Différence	Différence (en %)
PC à domicile + hébergement	11'154'400.00	11'116'800.00	37'600.00	0.3%
Assurance maladie	3'328'800.00	3'508'500.00	-179'700.00	-5.1%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	12'110'700.00	12'019'300.00	91'400.00	0.8%
Subventions et aides aux personnes handicapées	5'117'800.00	5'359'200.00	-241'400.00	-4.5%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	2'038'000.00	1'786'000.00	252'000.00	14.1%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'459'300.00	1'358'200.00	101'100.00	7.4%
Total facture sociale	35'209'000.00	35'148'000.00	61'000.00	0.2%

Globalement, la part des communes vaudoises au financement de la facture sociale pour l'année 2017 est d'environ CHF 735.1 mios, soit une augmentation de 4.4% par rapport aux acomptes calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2016.

La répartition des différents régimes de la facture sociale pour l'année 2017 se compose des éléments suivants :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 35.2 mios pour le budget 2017, soit une augmentation de CHF 25.4 mios (+259.2%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

15 points d'impôts 1994 15 points d'impôts 1995 1996 16 points d'impôts 15 points d'impôts 1997 23 points d'impôts 1998 1999 21 points d'impôts 21 points d'impôts 2000 2001 20 points d'impôts 2002 24 points d'impôts 2003 28 points d'impôts 33 points d'impôts 2004 36 points d'impôts 2005 27 points d'impôts 2006 17 points d'impôts 2007 20 points d'impôts 2008 20 points d'impôts 2009 24 points d'impôts 2010 20 points d'impôts 2011 2012 21 points d'impôts 20 points d'impôts 2013 2014 21 points d'impôts 29 points d'impôts 2015 25 points d'impôts 2016 (budget) 25 points d'impôts 2017 (budget)

Dès lors, on ne peut que constater, depuis 1994, la facture sociale exprimée en points d'impôts a augmenté de 66.7%. Ceci veut dire également que les 41% de l'impôt perçu sur les revenus, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 36 points, sont consacrés, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

En résumé, notre participation au financement de la facture sociale accuse une forte augmentation comparée au décompte de l'année 2014. Une partie de cette progression s'explique par des recettes fiscales importantes réalisées dans le cadre du bouclement des comptes 2014, ce qui a eu pour conséquence, un décompte final 2014, comptabilisé sur l'année 2015, qui nous a été très largement défavorable. De plus, le montant global de la facture sociale à charge de l'ensemble des communes vaudoises accuse une progression de l'ordre de 3.5% par rapport au décompte final de l'année 2015.

#### 2.1.2.3.3 Financement de la péréquation directe horizontale

La péréquation directe horizontale s'effectue par une distribution d'un fonds en trois couches de financement en trois mécanismes de plafonnement.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôts nécessaires dépend des redistributions prévues. Pour l'année 2017, cela représente l'équivalent de 18.59 points d'impôts.

Ainsi, la participation et le retour sur la péréquation directe horizontale de notre Commune, se présente de la manière suivante :

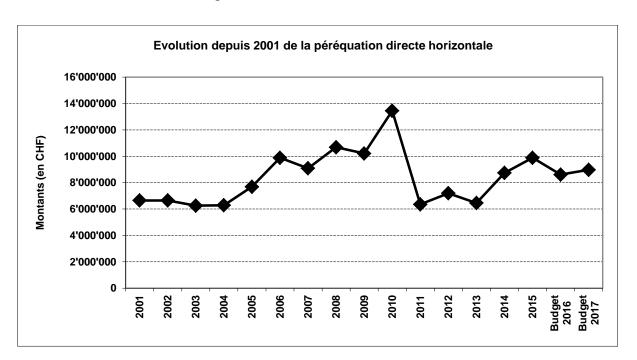
Couches et plafonnements		Montants
Distribution 1 <sup>ère</sup> couche - Population	CHF	-12'573'800.00
Distribution 2 <sup>ème</sup> couche - Solidarité	CHF	0.00
Distribution 3 <sup>ème</sup> couche - Dépenses thématiques	CHF	-1'954'100.00
1 <sup>er</sup> plafonnement - Plafonnement de l'effort	CHF	0.00
2 <sup>ème</sup> plafonnement - Plafonnement de l'aide	CHF	0.00
3 <sup>ème</sup> plafonnement - Plafonnement du taux	CHF	0.00
Alimentation du fonds de péréquation directe (18.59 points)	CHF	23'498'900.00
Total participation nette à la péréquation directe horizontale	CHF	8'971'000.00

Par conséquent, nous constatons que notre participation nette incluse dans le budget 2017 est supérieure de CHF 365'200.00 par rapport au budget 2016.

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale (sans la réforme policière), depuis 2001 :

•	2001	7.7 points d'impôts
•	2002	7.5 points d'impôts
•	2003	6.8 points d'impôts
•	2004	6.6 points d'impôts
•	2005	8.2 points d'impôts
•	2006	9.6 points d'impôts
•	2007	8.6 points d'impôts
•	2008	8.8 points d'impôts
•	2009	8.0 points d'impôts
•	2010	11.5 points d'impôts
•	2011	5.4 points d'impôts
•	2012	6.1 points d'impôts
•	2013	5.1 points d'impôts
•	2014	5.6 points d'impôts
•	2015	7.6 points d'impôts
•	2016 (budget)	6.0 points d'impôts
•	2017 (budget)	6.4 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2011 à CHF 9.0 mios pour le budget 2017, soit une augmentation d'environ CHF 2.4 mios (+36.4%). En équivalent en points d'impôts, la nouvelle péréquation devrait avoir des incidences financières positives pour notre Commune. En effet, alors que la péréquation directe horizontale nette présentait l'équivalent de 7.7 points d'impôts en 2001, elle ne représente plus que 6.4 points dans le cadre de l'élaboration du budget 2017.



La progression constatée sur les acomptes 2017 provient essentiellement des modifications apportées au modèle péréquatif dans le cadre de l'introduction de la RIE III. En effet, ces dernières ont pour conséquence d'augmenter notre participation au financement de la péréquation directe horizontale.

#### 2.1.2.3.4 Charges péréquatives - Récapitulatif

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2017 et le budget 2016 (en CHF) :

Libellé	Budget 2017	Budget 2016	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	35'209'000.00	35'148'000.00	61'000.00	0.2%
Alimentation fonds péréquation	23'498'900.00	22'895'300.00	603'600.00	2.6%
Retour sur péréquation directe	-14'527'900.00	-14'289'500.00	-238'400.00	-1.7%
Réforme policière	1'697'200.00	1'665'500.00	31'700.00	1.9%
Total péréquation directe horizontale nette	45'877'200.00	45'419'300.00	457'900.00	1.0%

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2017 et le décompte final de l'année 2015 (en CHF) :

Libellé	Budget 2017	Décompte 2015	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	35'209'000.00	32'757'067.00	2'451'933.00	7.5%
Alimentation fonds péréquation	23'498'900.00	22'431'371.00	1'067'529.00	4.8%
Retour sur péréquation directe	-14'527'900.00	-14'790'448.00	262'548.00	1.8%
Réforme policière	1'697'200.00	1'572'421.00	124'779.00	7.9%
Total péréquation directe horizontale nette	45'877'200.00	41'970'411.00	3'906'789.00	9.3%

Ainsi, nous constatons que le système péréquatif nous est globalement défavorable d'un peu plus de CHF 3.9 mios par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2015.

Cet écart est en partie dû aux modifications liées à l'introduction de la RIE II qui sont intervenues sur le système péréquatif et qui commenceront à déployer leurs effets sur l'exercice 2017.

#### 2.1.2.3.5 Estimation du décompte final 2016 de la péréquation

Lors du calcul des acomptes de l'année 2016, les données prises en compte ont été les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclement des comptes de l'année 2014.

Or, il se trouve que l'année 2014 est une année relativement atypique pour notre Commune en termes de recettes fiscales, à cause notamment du nombre important de taxations d'années antérieures traitées cette année-là.

De plus, tout porte à croire que les recettes fiscales qui seront réalisées dans le cadre du bouclement des comptes 2016, seront inférieures à celles prévues dans le budget 2016.

Dans ces circonstances, il est fort probable que le décompte final 2016 de la péréquation, qui interviendra dans le courant de l'année 2017, soit favorable à notre Commune.

Par conséquent, nous avons décidé de prendre en compte cette donnée et ainsi évaluer de manière la plus scientifique possible, l'impact du décompte final 2016 de la péréquation qui viendra influencer les comptes de l'année 2017. Pour ce faire, nous avons utilisé le modèle mis à disposition par l'Union des Communes Vaudoises (UCV), permettant d'établir des projections.

A l'aide de ce modèle, nous arrivons à la conclusion que le décompte final de l'année 2016 de la péréquation nous sera favorable globalement, de la somme de CHF 2'460'000.00. Cette somme se compose des éléments suivants :

Estimation décompte final 2016 de la péréquation		Montants
Alimentation du fonds de péréquation (220.3520.01)	CHF	70'000.00
Retour couche population (220.4527.01)	CHF	-290'000.00
Retour dépenses thématiques (220.4527.01)	CHF	-380'000.00
Facture sociale (720.3515.01)	CHF	-1'860'000.00
Total estimation décompte final 2016 de la péréquation	CHF	-2'460'000.00

Il est important de préciser que cette estimation est approximative. En effet, le modèle de calcul de l'UCV prend en compte le fait que les recettes fiscales des autres communes vaudoises restent dans les mêmes proportions que celles qui ont été réalisées dans le cadre du bouclement des comptes de l'année 2015. En effet, si elles devaient baisser

proportionnellement plus que celles de notre Commune, ce résultat positif deviendrait caduc.

Ainsi, la somme de CHF 2'460'00.00 vient améliorer le résultat prévisible dans le budget de l'année 2017.

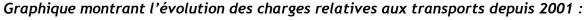
#### 2.1.2.3.6 Transports publics

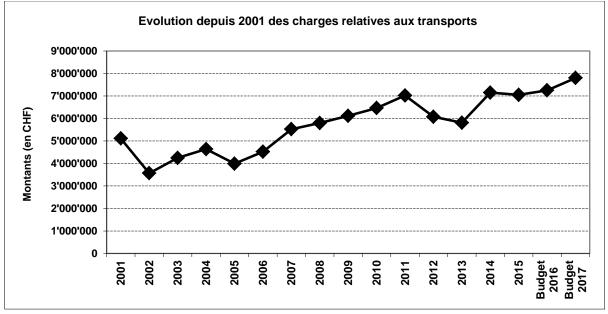
Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté au budget 2017 :

Montant porté au budget 2017	CHF	7'800'000.00
<ul> <li>Lignes régionales : bassin n°5 Lausanne- Echallens-Oron</li> </ul>	CHF	1'610'000.00
<ul> <li>TL, estimation du déficit général</li> </ul>	CHF	6'190'000.00

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

<ul> <li>2002</li> <li>2003</li> <li>2004</li> <li>2005</li> <li>4.0 points d'impôt</li> <li>4.6 points d'impôt</li> <li>4.9 points d'impôt</li> <li>4.3 points d'impôt</li> </ul>	ts
■ 2004 4.9 points d'impôt	ts
	ts
■ 2005 4.3 points d'impôt	ts
1 1	ts
■ 2006 4.4 points d'impôt	ts
■ 2007 5.2 points d'impôt	ts
■ 2008 4.8 points d'impôt	ts
■ 2009 4.8 points d'impôt	ts
■ 2010 5.5 points d'impôt	ts
■ 2011 6.0 points d'impôt	ts
■ 2012 5.2 points d'impôt	ts
■ 2013 4.6 points d'impôt	ts
■ 2014 5.3 points d'impôt	ts
■ 2015 5.4 points d'impôt	ts
<ul><li>2016 (budget)</li><li>5.1 points d'impôt</li></ul>	ts
■ 2017 (budget) 5.6 points d'impôt	ts





L'augmentation constatée depuis l'année 2005 provient en grande partie de la prise en compte du coût d'amortissement du chantier et des charges de fonctionnement du M2. De plus, le budget 2017 montre une progression de ce type de charges. Ceci est dû à l'augmentation de l'offre de transports délivrée par les transports publics lausannois (T.L.).

#### 2.1.2.3.7 Report des charges cantonales - Conclusions

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 (y compris la réforme policière) :

<b>2</b> 001	33.6 points d'impôts
<b>2</b> 002	35.5 points d'impôts
<b>2</b> 003	58.1 points d'impôts
<b>2</b> 004	48.6 points d'impôts
<b>2</b> 005	52.3 points d'impôts
<b>2</b> 006	46.6 points d'impôts
<b>2</b> 007	30.6 points d'impôts
<b>2</b> 008	33.6 points d'impôts
<b>2</b> 009	32.8 points d'impôts
<b>2</b> 010	41.0 points d'impôts
<b>2</b> 011	31.4 points d'impôts
<b>2</b> 012	33.6 points d'impôts
<b>2</b> 013	30.9 points d'impôts
<b>2</b> 014	31.9 points d'impôts
<b>2</b> 015	43.7 points d'impôts
<ul><li>2016 (budget)</li></ul>	36.1 points d'impôts
<ul><li>2017 (budget)</li></ul>	38.5 points d'impôts

Ainsi, on constate que la charge communale exprimée en points d'impôts, y compris les effets liés à la réforme policière, est, dans le cadre du budget 2017, inférieure à celle réalisée dans les comptes 2015. Cette différence s'explique par le fait que les comptes de l'année 2015 ont été très largement influencés par le décompte final de l'année 2014 de la péréquation, qui nous a été très défavorable.

Par conséquent, le total des reports de charges cantonales incluses dans le budget 2017 représente l'équivalent de 38.5 points d'impôts. Ceci veut dire que le 63.1% de nos ressources fiscales sont utilisées afin de financer ce type de charges.

#### 2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

#### 2.1.3.1. Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges relatives sont entièrement compensées par des revenus correspondants à ces mêmes imputations.

#### 2.1.3.2. Attribution aux fonds et financements spéciaux

Les attributions au fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

#### Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2017 et le budget 2016 :

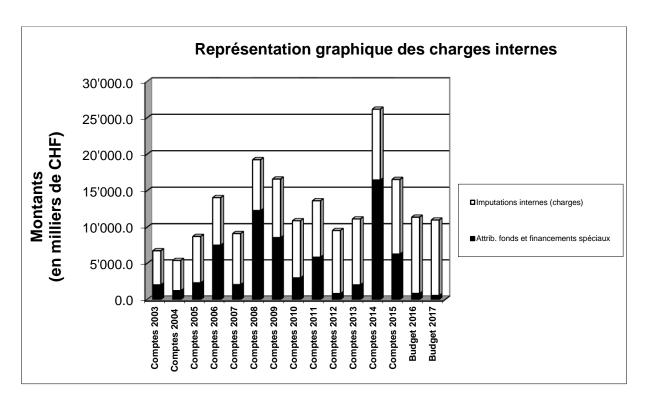
Intitulé	Budget 2017	Budget 2016	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	10'408'400.00	10'512'370.00	-103'970.00	-1.0%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	586'000.00	869'025.00	-283'025.00	-32.6%
Total des charges internes	10'994'400.00	11'381'395.00	-386'995.00	-3.4%

#### Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2017 et les comptes 2015 :

Intitulé	Budget 2017	Comptes 2015	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	10'408'400.00	10'246'417.61	161'982.39	1.6%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	586'000.00	6'310'783.33	-5'724'783.33	-90.7%
Total des charges internes	10'994'400.00	16'557'200.94	-5'562'800.94	-33.6%

L'écart important constaté au niveau des attributions aux fonds et financements spéciaux avec les comptes 2015 provient essentiellement des écritures de bouclement effectuées dans le cadre de la clôture des comptes de l'année 2015.

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :



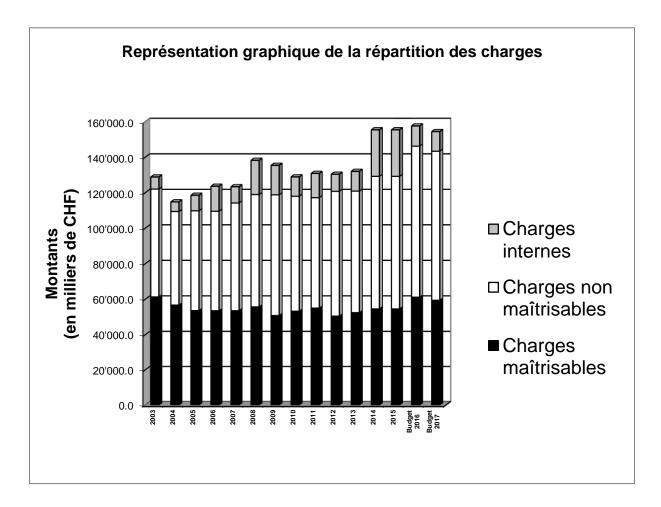
# 2.2. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2017, au budget 2016, aux comptes 2015 ainsi qu'aux comptes 2014 :

Intitulé	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015	Comptes 2014
Autorités et personnel	29'571'500.00	29'506'415.00	28'512'386.69	27'588'122.80
Biens, services et marchandises	23'058'900.00	24'731'245.00	21'981'669.41	21'698'320.42
Aides et subventions	6'945'600.00	7'066'690.00	5'741'087.05	5'450'621.10
Sous-total charges maîtrisables	59'576'000.00	61'304'350.00	56'235'143.15	54'737'064.32
Intérêts passifs	1'190'500.00	1'705'000.00	1'335'637.60	1'664'312.12
Amortissements	5'111'500.00	4'975'100.00	4'213'479.26	3'646'456.40
Rembts et subv. à des collectivités	77'670'400.00	78'391'119.00	81'219'703.83	69'322'151.37
Sous-total charges non maîtrisables	83'972'400.00	85'071'219.00	86'768'820.69	74'632'919.89
Attrib. fonds et financements spéciaux	586'000.00	869'025.00	6'310'783.33	16'489'596.01
Imputations internes (charges)	10'408'400.00	10'512'370.00	10'246'417.61	9'698'944.39
Sous-total charges internes	10'994'400.00	11'381'395.00	16'557'200.94	26'188'540.40
TOTAL DES CHARGES	154'542'800.00	157'756'964.00	159'561'164.78	155'558'524.61

Il est intéressant de constater que la part des charges maîtrisables se situe en dessous du 40% du total des charges.

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



# 2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- Les revenus fiscaux ;
- Les revenus non fiscaux ;
- Les revenus internes.

#### 2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. Néanmoins, grâce à une année 2015 relativement représentative, pour la cinquième fois depuis 2004, nous avons en notre possession une année de base sur laquelle nous pouvons nous appuyer, afin d'établir quelques prévisions.

# Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2017 et le budget 2016 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2017 (Taux de 61.0)	Budget 2016 (Taux de 61.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts	97'049'000.00	98'897'000.00	-1'848'000.00	-1.9%
Part à des recettes cantonales sans affectation	2'700'000.00	3'000'000.00	-300'000.00	-10.0%
Total des revenus fiscaux	99'749'000.00	101'897'000.00	-2'148'000.00	-2.1%

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévu dans le budget 2017 est inférieur à celui calculé dans le cadre du budget 2016 (-2.1%).

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2017 et les comptes 2015 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2017 (Taux de 61.0)	Comptes 2015 (Taux de 63.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts	97'049'000.00	94'784'069.74	2'264'930.26	2.4%
Part à des recettes cantonales sans affectation	2'700'000.00	2'272'915.25	427'084.75	18.8%
Total des revenus fiscaux	99'749'000.00	97'056'984.99	2'692'015.01	2.8%

Ainsi, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2017 est supérieur de 2.8% par rapport à celui réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2015, et ce, malgré une diminution du taux d'imposition communal de deux points. Cette différence s'explique par le fait que l'évaluation des recettes fiscales de l'année 2017 vient deux ans après le bouclement des comptes 2015. En effet, l'augmentation de la population pulliérane aura des effets sur le niveau des recettes fiscales.

#### 2.3.1.1. Impôts sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)
Total acomptes 2015 facturés (conversion taux de 63.0)	43'700'000.00
Augmentation des acomptes de 4.0%	1'770'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2017 (taux de 61.0)	45'470'000.00
Décomptes finaux sur années antérieures	9'000'000.00
Impôts sur les prestations en capital	1'000'000.00
Total de l'impôt à la source mixte	1'500'000.00
Activités dirigeantes (montant net)	-90'000.00
Impôt sur les frontaliers	120'000.00
Impôt récupéré sur les personnes physiques	150'000.00
Imputation forfaitaire personnes physiques  Total porté au budget 2017 (taux de 61.0)	-150'000.00 57'000'000.00
rotal porte ad budget 2017 (tuan de 01.0)	37 000 000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes (adaptés à un taux de 61.0) de 4.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2015. Il faut préciser qu'une partie de cette augmentation concerne la hausse du nombre de contribuables sur le territoire de notre Commune.

Par rapport aux comptes de l'année 2015, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, prévues dans le budget 2017, sont supérieures de 3.4%.

#### 2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total acomptes 2015 facturés (conversion taux de 61.0) Augmentation des acomptes de 8.0%	10'600'000.00 900'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2017 (taux de 61.0)	11'500'000.00
Décomptes finaux sur années antérieures	3'500'000.00
Total porté au budget 2017 (taux de 61.0)	15'000'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes (adaptés à un taux de 61.0) de 8.0% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2015.

Par apport aux comptes de l'année 2015, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur la fortune, prévues dans le budget 2017, sont supérieures de 3.9%.

#### 2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
Total acomptes 2015 facturés (conversion taux de 61.0) Augmentation des acomptes de 4.0%	2'500'000.00 100'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2017 (taux de 61.0)	2'600'000.00
Décomptes finaux sur années antérieures	200'000.00
Total porté au budget 2017 (taux de 61.0)	2'800'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes (adaptés à un taux de 61.0) de 4.0% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2015.

Par rapport aux comptes de l'année 2015, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur les étrangers, prévues dans le budget 2017, sont supérieures de 6.2%.

#### 2.3.1.4. Impôts sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Bénéfice net (en CHF)
Total acomptes 2015 facturés (conversion taux de 61.0) Augmentation des acomptes de 6.0%	5'900'000.00 400'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2017 (taux de 61.0)	6'300'000.00
Décomptes finaux sur années antérieures Impôt minimum - Recettes brutes	2'200'000.00 0.00
Total porté au budget 2017 (taux de 61.0)	8'500'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes (adaptés à un taux de 61.0) de 6.0% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2015.

Par rapport aux comptes de l'année 2015, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés, prévues dans le budget 2017, sont supérieures de 2.4%. Ainsi, il est important de préciser que cet impôt peut être considéré comme très aléatoire car, il peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre.

#### 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Durant l'année 2009, une modification de la loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire sur l'impôt sur le capital, l'impôt sur le bénéfice). De plus, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, une nouvelle modification de la loi a eu pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés (le taux est passé de 1.2 pour mille à 0.6 pour mille). Par conséquent, nous sommes partis du principe que le montant à intégrer dans le budget 2017 correspond à celui qui a été réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2015.

#### 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation relative à l'impôt sur les droits de mutation, un montant proche de celui réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2015.

#### 2.3.1.7. Impôts sur les successions et sur les donations

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation relative aux impôts sur les successions et sur les donations, un montant inférieur de 12.6% à celui réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2015. Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre, à cause de son caractère très aléatoire.

#### 2.3.1.8. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

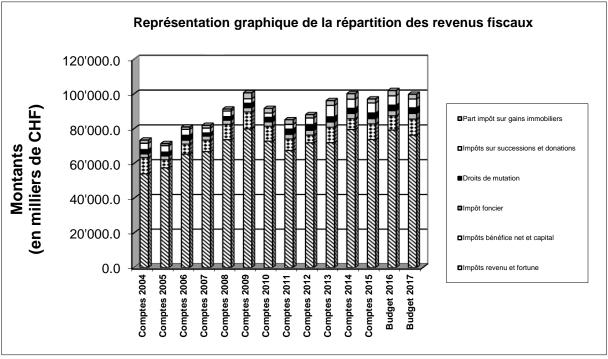
Cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre. Par conséquent, nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif à la part sur l'impôt sur les gains immobiliers, une somme inférieure de 10.0% à celle qui a été incluse dans le budget de l'année 2016.

#### 2.3.1.9. Recettes fiscales - Conclusion

Globalement, par rapport aux comptes 2015, les recettes fiscales augmentent d'environ CHF 2.7 mios, soit une progression de 2.8%. De plus, par rapport au budget 2016, nous constatons que les recettes fiscales sont inférieures de 2.1%.

Nous sommes convaincus que les recettes fiscales qui ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du budget 2017, sont réalistes. Néanmoins, il faut être conscient que l'évolution de la situation économique est très incertaine en ce moment, notamment à cause de la force de la devise helvétique et de la crise de l'endettement dans la zone Euro et aux Etats-Unis.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



N.B: En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85.0.

#### 2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2017 et le budget 2016 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2017	Budget 2016	Ecarts	Ecarts (en %)
Patentes et concessions	5'000.00	10'500.00	-5'500.00	-52.4
Revenus du patrimoine	7'055'000.00	7'419'090.00	-364'090.00	-4.9%
Taxes, émoluments, produit des ventes	18'989'900.00	19'304'950.00	-315'050.00	-1.6%
Part. et rembts de collectivités publiques	16'924'000.00	16'256'600.00	667'400.00	4.1%
Autres participations et subventions	78'400.00	76'700.00	1'700.00	2.2%
Total des revenus non fiscaux	43'052'300.00	43'067'840.00	-15'540.00	-0.0%

Les revenus du patrimoine sont composés notamment des intérêts de retard facturés aux contribuables, des loyers liés aux bâtiments communaux, des redevances relatives à l'utilisation du domaine public et de la location des compteurs (eau et électricité).

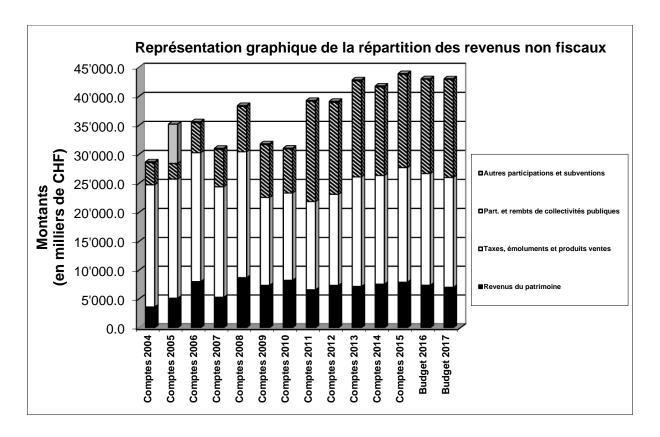
De plus, les taxes, émoluments et produits des ventes sont principalement composés des émoluments administratifs, des différentes taxes (raccordement, déchets, épuration des eaux usées, ...), des ventes d'énergie (eau, timbre d'acheminement de l'électricité), des ventes de produits (vin, bois, ...) et des remboursements de tiers.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2017 et les comptes 2015 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2017	Comptes 2015	Ecarts	Ecarts (en %)
Patentes et concessions	5'000.00	2'659.65	2'340.35	88.0%
Revenus du patrimoine	7'055'000.00	7'947'956.04	-892'956.04	-11.2%
Taxes, émoluments, produit des ventes	18'989'900.00	19'799'749.38	-809'849.38	-4.1%
Part. et rembts de collectivités publiques	16'924'000.00	16'068'966.37	855'033.63	5.3%
Autres participations et subventions	78'400.00	129'862.00	-51'462.00	-39.6%
Total des revenus non fiscaux	43'052'300.00	43'949'193.44	-896'893.44	-2.0%

Globalement, les revenus non fiscaux sont très proches de ceux prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2016 et de ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2015. En effet, ils sont quasi au même niveau que par rapport au budget 2016 et diminuent de 2.0% par rapport aux comptes 2015.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



#### 2.3.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2017 et le budget 2016 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2017	Budget 2016	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (revenus)	10'408'400.00	10'512'370.00	-103'970.00	-1.0%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'456'300.00	1'536'000.00	-79'700.00	-5.2%
Total des revenus internes	11'864'700.00	12'048'370.00	-183'670.00	-1.5%

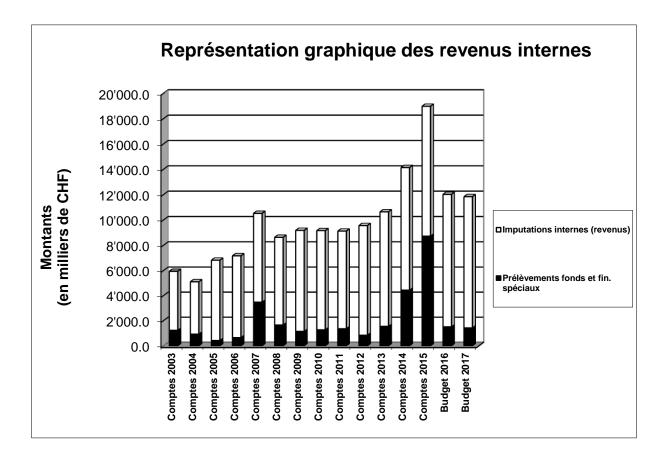
Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2017 et les comptes 2015 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2017	Comptes 2015 Ecarts		Ecarts (en %)
Imputations internes (revenus)	10'408'400.00	10'246'417.61	161'982.39	1.6%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'456'300.00	8'752'430.13	-7'296'130.13	-83.4%
Total des revenus internes	11'864'700.00	18'998'847.74	-7'134'147.74	-37.6%

L'augmentation des imputations internes par rapport aux comptes 2015 est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité ainsi que l'introduction de la taxe sur le traitement et l'élimination des déchets exigent une plus grande transparence sur le calcul des coûts. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

La forte diminution constatée des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2015, provient essentiellement du prélèvement sur le fonds d'égalisation des résultats de la péréquation lors du décompte final de l'année 2014 intervenu durant l'année 2015.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

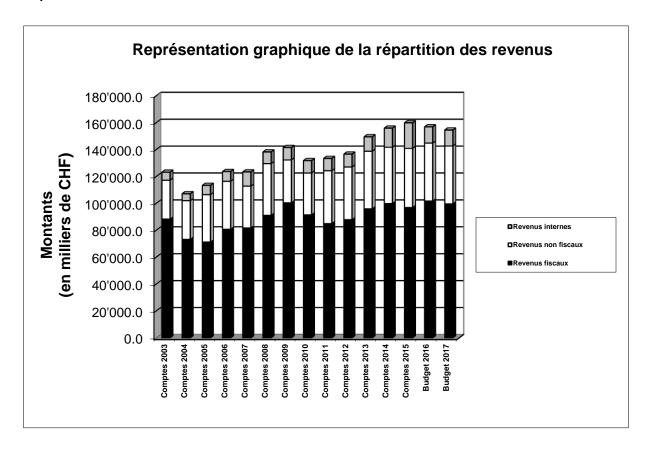


### 2.3.4. Analyse des revenus

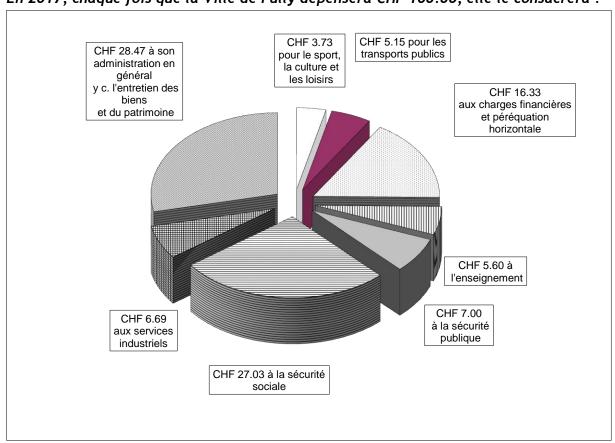
Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2017, au budget 2016, aux comptes 2015 ainsi qu'aux comptes 2015 :

TOTAL DES REVENUS	154'666'000.00	157'013'210.00	160'005'026.17	156'061'429.66
Sous-total revenus internes	11'864'700.00	12'048'370.00	18'998'847.74	14'165'652.77
Imputations internes (revenus)	10'408'400.00	10'512'370.00	10'246'417.61	9'698'944.39
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	1'456'300.00	1'536'000.00	8'752'430.13	4'466'708.38
Sous-total revenus non fiscaux	43'052'300.00	43'067'840.00	43'949'193.44	41'874'299.32
Autres participations et subventions	78'400.00	76'700.00	129'862.00	147'590.60
Part. et rembts de collectivités publ.	16'924'000.00	16'256'600.00	16'068'966.37	15'258'892.73
Taxes, émoluments et produits ventes	18'989'900.00	19'304'950.00	19'799'749.38	18'791'044.27
Revenus du patrimoine	7'055'000.00	7'419'090.00	7'947'956.04	7'608'737.77
Patentes et concessions	5'000.00	10'500.00	2'659.65	68'033.95
Sous-total revenus fiscaux	99'749'000.00	101'897'000.00	97'056'984.99	100'021'477.57
Part impôts sur les gains immobiliers	2'700'000.00	3'000'000.00	2'272'915.25	3'086'383.60
Impôt sur les chiens et taxes diverses	49'000.00	47'000.00	48'900.00	54'391.60
Impôts sur successions et donations	5'000'000.00	5'300'000.00	5'723'813.50	5'142'323.40
Droits de mutation	3'300'000.00	3'200'000.00	3'248'077.90	3'040'740.40
Impôt foncier	3'200'000.00	3,000,000°00	3'066'488.30	2'974'325.95
Impôts sur le bénéfice net et le capital	9'200'000.00	8'150'000.00	8'985'485.83	6'158'061.81
Impôts sur le revenu et la fortune	76'300'000.00	79'200'000.00	73'711'304.21	79'565'250.81
Intitulé	Budget 2017 (tx d'impos. à 61.0)	Budget 2016 (tx d'impos. à 61.0)	Comptes 2015 (tx d'impos. à 63.0)	Comptes 2014 (tx d'impos. à 63.0)

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2017, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle le consacrera :



#### 3. Communication

Un article relatif au budget 2017 sera inséré dans le journal communal.

Des présentations destinées aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel sont planifiés.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Service de communication.

#### 4. Conclusions

Le budget 2017 présente un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 123'200.00. Ce résultat a été rendu possible grâce notamment à d'importants efforts consentis au niveau des charges maîtrisables.

Ainsi, malgré des charges supplémentaires telles que notre participation au financement de la facture sociale, notre contribution au fonds de péréquation directe horizontale, à la création de places d'accueil de jour pour les enfants, notre participation au financement des soins et du maintien à domicile, notre participation au financement de la police intercomunale, la volonté de diversifier l'offre culturelle sur le territoire de la Commune, l'effort d'entretien du patrimoine communal et la baisse des revenus fiscaux suite à la diminution du taux d'imposition communal, le budget 2017 qui vous est présenté est équilibré.

Les prochaines années seront très certainement marquées par la préparation d'importants chantiers qui auront pour but de moderniser et dynamiser notre cité. Ces derniers s'ajouteront bien sûr à l'entretien du patrimoine communal.

Les excédents de revenus successifs depuis 2006 ont permis à notre Commune de diminuer son endettement de manière importante, la plaçant dans une situation favorable pour envisager les investissements à venir nécessaires à son développement.

Ainsi, la dette devrait se situer aux alentours de CHF 95.0 mios au 31 décembre 2017. Malgré l'augmentation de la dette communale par rapport à celle constatée au 31 décembre 2015, nous devrions néanmoins observer une stagnation, voire même une diminution des intérêts passifs, grâce aux conditions extrêmement favorables existantes actuellement sur le marché des emprunts.

Malgré un contexte économique encore très incertain et la prochaine révision de l'imposition des entreprises (RIE III), la Municipalité considère comme indispensable d'envisager une autre perspective que le seul maintien minimum de nos infrastructures ; la Municipalité reste toutefois très attentive à l'évolution de la situation et adaptera, le cas

échéant, sa stratégie d'investissements en fonction de l'évolution du contexte économique global.

La Municipalité estime que, par une gestion équilibrée des futurs budgets communaux et une planification raisonnable des importants investissements, la Ville de Pully sera à même de relever les nombreux défis qui l'attendent sans compromettre l'équilibre financier de notre Commune. A part les incidences financières liées aux incertitudes économiques ainsi que celles relatives à l'introduction de la RIE III, il ne faut pas omettre de prendre en compte les effets financiers dépendant de la modification du système péréquatif vaudois. En effet, ces derniers devraient progressivement déployer leurs effets et ainsi péjorer de manière importante les finances de notre Commune.

La Municipalité est convaincue que le budget 2017 qui vous est présenté est réaliste et correspond à l'effort financier nécessaire afin d'offrir les prestations attendues de la population et maintenir la valeur du patrimoine communal.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 22-2016 du 2 novembre 2016, vu le rapport de la Commission des finances,

#### décide

2.

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2017 dont le résumé est le suivant :

<ul><li>Total des charges</li></ul>	CHF	154'542'800.00
<ul><li>Total des revenus</li></ul>	CHF	154'666'000.00
■ Excédent de revenus	CHF	123'200.00
après :		
<ul><li>Amortissements</li></ul>	CHF	4'201'500.00
<ul> <li>Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement</li> </ul>	CHF	586'000.00
<ul> <li>Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement</li> </ul>	CHF	-1'456'300.00
d'approuver le projet de budget d'équipement et de moder- nisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)	CHF	1'000'000.00

d'approuver le budget 2017 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le secrétaire

G. Reichen

Le syndic

Ph. Steiner

Annexes: Brochure budget 2017

Budget 2017 de la CISTEP